

Référence : C5 – 09 – CCVBA



## Etude de faisabilité pour la mise en place de la redevance spéciale

Soutenir la mise en œuvre au niveau pertinent des solutions de prévention, de sensibilisation et d'information sur la bonne gestion des déchets

### ACTEUR ET TERRITOIRE



Communauté de communes Vallée des Baux – Alpilles

23 avenue des Joncades Basses

13210 Saint Rémy de Provence

Corinne GUINTINI

Directrice Aménagement et développement durable

[corinne.guintini@ccvba.fr](mailto:corinne.guintini@ccvba.fr)

### CONTEXTE

La Communauté de communes dispose de la compétence prévention, collecte et traitement des déchets depuis le 1er janvier 2017. Dans ce cadre elle met en œuvre une politique de réduction et de valorisation des déchets durable et cohérente, tout en relevant le défi de la transition énergétique.

La CCVBA assure en régie la collecte des déchets ménagers et assimilés (emballages et ordures ménagères résiduelles) ainsi que la collecte des colonnes aériennes pour le carton. Elle propose également un service gratuit de ramassage des encombrants. Les tonnages de déchets non ménagers présentés hebdomadairement à la collecte sont importants avec des qualités de tri variables. Du fait d'une forte saisonnalité touristique, la production explose de mai à octobre, notamment chez les restaurateurs-hôteliers.

L'étude de caractérisation des déchets ménagers et assimilés menée par l'ADEME en 2017 (MODECOM) a montré que les ordures ménagères résiduelles (OMR) étaient, en France, constituées à minima de 20 % de ces déchets assimilés et 17% des déchets de déchèteries. Cependant, une étude régionale menée par l'observatoire régional des déchets et par la Région Sud affiche un taux de DAE dans les DMA de 36%.

Il est rappelé que le territoire de la Communauté de communes est fortement touristique et présente donc une forte saisonnalité associée à une production majeure de déchets de restauration et hôtellerie. Autre secteur très important sur les Alpilles, celui de l'artisanat et du bâtiment.

Dans un souci d'équité, de respect de la réglementation, de lisibilité et de réduction de la production de déchets, la CCVBA souhaite que chaque entreprise paie au plus juste le traitement et la collecte de ses déchets. C'est dans ce cadre qu'est prescrite la présente mission pour la mise en place de la redevance spéciale sur les déchets dits assimilés et en vue de nouveaux tarifs en déchèteries pour les professionnels.

## OBJECTIFS ET RESULTATS

### Objectifs généraux

- ✓ Se mettre en conformité avec la réglementation
- ✓ Appliquer une fiscalité plus juste en évitant de faire payer aux ménages l'élimination des déchets d'activités économiques assimilés
- ✓ Avoir une tarification plus proche du service rendu
- ✓ Sensibiliser et responsabiliser les producteurs dans la gestion de leurs déchets
- ✓ Réduire le volume de déchets présentés par les professionnels
- ✓ Augmenter les ressources financières du service de déchets ménagers (et donc réduire la part financière prélevée sur le budget général pour financer le service).

### Objectifs quantitatifs

- ✓ Identification et recensement des usagers non ménagers
- ✓ Nombre de professionnels soumis à la redevance
- ✓ Tonnage des activités professionnelles
- ✓ Evaluation du coût du service et analyse de son financement

### Résultats quantitatifs

- ✓ Identification et recensement des usagers non ménagers : potentiel de **1400 usagers** non ménagers (entreprises et administrations) sur le territoire
- ✓ Nombre de professionnels soumis à la redevance : seuil établi à 1100 litres/sem, soit environ **300 professionnels soumis sur l'ensemble des 10 communes du territoire**
- ✓ Tonnage des activités professionnelles : **3782 tonnes** (plus production non comptabilisées de 175 professionnels en conteneur collectif)
- ✓ Evaluation du coût du service et analyse de son financement : cout net de fonctionnement 2022 (recettes déduites) = 6,4 M€
- ✓ Montant TEOM = 5,5 M€

## Résultats qualitatifs

Préconisations de l'étude :

Plusieurs scénarios de mise en place de la redevance sur le territoire, détaillant les différentes organisations possibles et les impacts associés, ainsi que les conditions notamment tarifaires d'accès en déchèteries

## MISE EN ŒUVRE

### Description de l'action

- Phase 1 : Réalisation d'un diagnostic territorial (mode de fonctionnement du service, recensement des producteurs de déchets non ménagers et de leur production, contexte financier et fiscal, etc.)

- Analyse Générale
- Recensement et identification des usagers non ménagers
- Evaluation du coût du service et analyse de son financement

- Phase 2 : Elaboration de scénarios et analyse de leurs impacts

La phase 2 vise à étudier plusieurs scénarios de mise en place de la redevance sur le territoire, détaillant les différentes organisations possibles et les impacts associés, ainsi que les conditions notamment tarifaires d'accès en déchèteries.

Chaque scénario analysera :

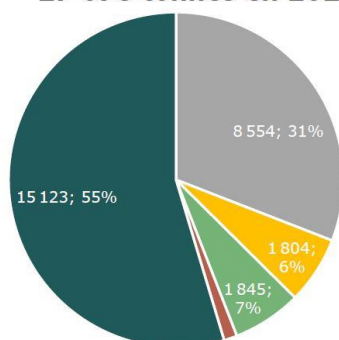
- Les aspects techniques ;
- Les moyens humains ;
- Les effets sur la production de déchets ;
- La faisabilité réglementaire ;
- L'incidences financières ;
- Le calendrier de déploiement avec précision des procédures à mettre en œuvre.

- Phase 3 : Analyse approfondie de l'organisation retenue et préparation à sa mise en œuvre

## Une part conséquente de la production de déchets est issue des professionnels

Tonnages des déchets collectés en 2022  
par flux principaux

**27 678 tonnes en 2022**



■ OMR ■ Emballages et papiers ■ Verre ■ Cartons ■ Déchèteries

### Part des déchets professionnels dans les déchets collectés par la CCVBA

36% des OMR

39% des EMB hors verre/papiers

50% des cartons

A minima 33% des déchets en déchèteries

### Planning

- réalisation de l'étude sur l'année 2023
- délibération du Conseil communautaire du 26 octobre 2023
- recrutement chargé de la RS début 2024
- mise en œuvre effective de la redevance spéciale : 2024

### Moyens humains

L'étude a été réalisée en prestation externe.  
Le suivi interne a été assuré par le Directeur Général adjoint (partie finance), la Directrice de l'aménagement et du développement durable, ainsi que par la Responsable du service déchets et le Responsable exploitation.

### Moyens financiers

42 300 HT (50 760 TTC)

### Moyens techniques

Appui du service financier

### Partenaires mobilisés

Les 10 communes du territoire, des retours d'expériences d'autres collectivités, les chambres consulaires, le service Economie de la Communauté de communes

## RETOURS D'EXPERIENCE ET REPRODUCTIBILITE

### Facteurs de réussite

---

Retenir un prestataire compétent à la fois dans le domaine technique et dans le domaine financier (groupement).

Mobiliser les élus en partageant l'expérience d'autres élus ayant mis en place le dispositif sur un territoire similaire.

Ex : intervention d'un président d'intercommunalité lors d'un bureau des maires pour expliquer les objectifs de la démarche et les résultats très favorables obtenus, tout en rappelant la nécessaire implication collective de l'ensemble des maires et les difficultés potentielles.

Informers en amont les professionnels de la démarche (courrier, réunions, présentation finale) et associer les chambres consulaires (chambre des métiers, CMAR, etc)

---

### Difficultés rencontrées

La réalisation du diagnostic implique un travail conséquent des services (déchets, Economie, Finances) en appui du BE.

### Recommandations

---

Intégrer les élus et les professionnels dès le début du projet, afin d'éviter un effet de surprise chez les professionnels et s'assurer du soutien continu des élus.

Insister sur la notion d'équité des usagers au regard du cout du service et sur l'objectif prioritaire de diminuer la quantité de déchet en apportant un accompagnement aux professionnels sur les gestes de tri notamment.

---